

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE**
représentée par son président, Monsieur Christian PALIERNE
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 77569164500052

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

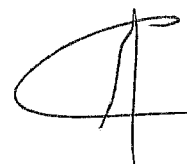
Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.



ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 1 148 982 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 501 433 €, le solde restant s'élève à 647 549 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 180 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 1 328 982 €.

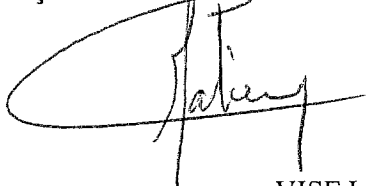
Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à 2 656 710 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



WISE LE 7.06.2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2.10.12.79944

Fait à Paris le

- 9 JUIN 2017

LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized capital letter 'F' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		199201	202000	207213	202000	205000	205000
Nombre de licences		199201	202000	207213	202000	205000	205000
Nombre d'ATP		1055	7000	5023	7000	10000	10000
Nombre total de licences et d'ATP		200256	209000	212236	209000	215000	215000
Nombre et taux de licences féminines		36383 (18,26%)	37000 (18,32%)	39270 (18,95%)	37000 (18,32%)	39000 (19,02%)	39000 (19,02%)
Nombre et taux de licences en ZUS		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans		33191 (16,66%)	33849 (16,34%)	33849 (16,34%)	33849 (16,34%)	33849 (16,34%)	33849 (16,34%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap		100	120	160	120	130	130
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives							
Solidité financière		28,22	20,0 %	0	20,0 %	20,0 %	20,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives							
Rang sportif de la France		12	8	8	8	8	8
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs							
Taux de suivi médical complet - SHN		78,26%	100%	78,89%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs		61,94%	100%	54,92%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir							
Nombre d'emplois d'avenir		70	0	70	0	0	0
Lettres de missions signées dans CTS-Web							
Nombre et taux de lettres de missions signées		32 (88,89%)	%	31 (88,57%)	%	%	%

Objectifs partagés		N-2		N-1		N	
Objectif	Indicateur	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Développer la pratique sportive au service de la santé des populations, dans une dimension préventive ou dans une dimension plus thérapeutique	Nombre de clubs accueillants	22	40	30	40	60	60
Développer l'accès à la pratique pongiste pour de nouveaux publics (pratiquants occasionnels, féminines) et pour les publics qui en sont éloignés (ZUS, handicapés, féminines)	Nombre de structures nouvelles accueillant ces publics	111	50	105	50	75	75
Développer la pratique pongiste en milieu scolaire (rythmes scolaires, programmes Educ'Ping, BabyPing)	Nombre de conventions opérationnelles	188	140	199	140	150	150

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Accompagner les ligues pour développer le tennis de table	Nombre de conventions triennales régionales signées	22	22	12	13
Organiser des compétitions internationales structurantes au niveau continental au minimum	Une compétition / an en moyenne sur olympiade	3	5	3	3
Développer les relations sportives avec les nouvelles puissances économiques, les nations francophones et Renforcer le rayonnement du tennis de table français	Nombre de missions d'échanges internationaux	1	4	2	2
Détecter les meilleurs profils pongistes	Nombre de jeunes repérés par année	3079	3065	3500	3500
Soutenir les sportifs identifiés dans le cadre du Parcours d'Excellence Sportive (4 plans d'action : Collectif Rio, collectif relève, PES, convention FFH/FFSA)	Nombre de joueurs et joueuses dans le top 100 mondial	9	9	8	9
Assurer l'insertion professionnelle des SHN	Nombre de sportifs aidés	25	29	30	40
Sensibiliser les sportifs à l'éthique sportive (lutte contre les discriminations, les incivilités, la prévention contre le dopage, la protection des mineurs ...)	Nombre d'actions réalisées	5	6	3	3
Développer l'emploi sportif	Nombre d'accompagnateurs de projet associatif formés	50	50	70	90
Développer la formation (initiale et continue, fédérale et professionnelle) des cadres techniques, des arbitres et des dirigeants	Nombre de diplômés fédéraux, d'Etat (techniciens, arbitres et dirigeants)	1031	1160	1050	1200
Développer l'ingénierie de la formation, l'accessibilité et la diffusion des connaissances (modernisation des modalités pédagogiques via une plateforme FOAD) ainsi que l'analyse de l'ouverture et de l'évolution des métiers	Nombre d'outils pédagogiques conçus / an	7	5	5	6
Assurer l'ensemble des suivis réglementaires, la prévention contre le dopage et la protection des mineurs	% de sportifs de haut niveau et espoirs ayant suivi le SMR	69%	62	100	100

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objetifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Développer la pratique sportive au service de la santé des populations, dans une dimension préventive ou dans une dimension plus thérapeutique				
Action 3	50 000 €	30 000 €	15 000 €	35 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	50 000 €	30 000 €	15 000 €	35 000 €
Assurer l'ensemble des suivis réglementaires, la prévention contre le dopage et la protection des mineurs	50 000 €	30 000 €	15 000 €	35 000 €
Action 3	130 000 €	75 000 €	61 982 €	68 018 €
Promotion des APS comme facteur de santé	130 000 €	75 000 €	61 982 €	68 018 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	25 000 €	17 000 €	12 487 €	12 513 €
Accompagnement sanitaire préventif	30 000 €	18 000 €	17 495 €	12 505 €
Accompagner les ligues pour développer le tennis de table	75 000 €	40 000 €	32 000 €	43 000 €
Action 1	193 500 €	72 500 €	46 500 €	147 000 €
Structuration fédérale	193 500 €	72 500 €	46 500 €	147 000 €
Développer la pratique pongiste en milieu scolaire (rythmes scolaires, programmes Educ'Ping, BabyPing)	193 500 €	72 500 €	46 500 €	147 000 €
Action 1	52 000 €	35 000 €	25 000 €	27 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	52 000 €	35 000 €	25 000 €	27 000 €
Détecter les meilleurs profils pongistes	95 000 €	47 500 €	20 000 €	75 000 €
Action 1	95 000 €	47 500 €	20 000 €	75 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	95 000 €	47 500 €	20 000 €	75 000 €
Développer l'accès à la pratique pongiste pour de nouveaux publics (pratiquants occasionnels, féminines) et pour les publics qui en sont éloignés (ZUS, handicapés, féminines)	95 000 €	47 500 €	20 000 €	75 000 €
Action 1	185 000 €	100 000 €	67 500 €	117 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	185 000 €	100 000 €	67 500 €	117 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Organiser des compétitions internationales structurantes au niveau continental au minimum	165 000 €	85 000 €	52 500 €	112 500 €
Action 1	72 500 €	30 000 €	0 €	72 500 €
Structuration fédérale	72 500 €	30 000 €	0 €	72 500 €
Sensibiliser les sportifs à l'éthique sportive (lutte contre les discriminations, les incivilités, la prévention contre le dopage, la protection des mineurs ...)	72 500 €	30 000 €	0 €	72 500 €
Action 1	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Sensibiliser les sportifs à l'éthique sportive (lutte contre les discriminations, les incivilités, la prévention contre le dopage, la protection des mineurs ...)	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

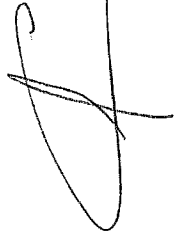
Action 1									
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €			
Assurer l'insertion professionnelle des SHN	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €			
	40 000 €	40 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	32 000 €			
Action 2									
Soutien aux sportifs (hors AP)	40 000 €	40 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	32 000 €			
	40 000 €	40 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	32 000 €			
Soutenir les sportifs identifiés dans le cadre du Parcours d'Excellence Sportive (4 plans d'action : Collectif Rio, collectif relève, PES, convention FFH/FFSA)	1 500 000 €	1 210 000 €	1 210 000 €	992 000 €	992 000 €	508 000 €			
Action 2									
Aides personnalisées (AP)	1 500 000 €	1 210 000 €	1 210 000 €	992 000 €	992 000 €	508 000 €			
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	0 €			
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	520 000 €	405 000 €	405 000 €	272 000 €	272 000 €	248 000 €			
Parcours de l'excellence sportive (PES)	450 000 €	350 000 €	350 000 €	310 000 €	310 000 €	140 000 €			
Développer l'emploi sportif	350 000 €	275 000 €	275 000 €	230 000 €	230 000 €	120 000 €			
	105 000 €	65 000 €	65 000 €	53 000 €	53 000 €	52 000 €			
Action 4									
Professionnalisation de l'activité	105 000 €	65 000 €	65 000 €	53 000 €	53 000 €	52 000 €			
Développer la formation (initiale et continue, fédérale et professionnelle) des cadres techniques, des arbitres et des dirigeants	105 000 €	65 000 €	65 000 €	53 000 €	53 000 €	52 000 €			
Action 4									
Formations fédérales	87 000 €	35 000 €	35 000 €	17 000 €	17 000 €	70 000 €			
Développer l'ingénierie de la formation, l'accessibilité et la diffusion des connaissances (modernisation des modalités pédagogiques via une plateforme FOAD) ainsi que l'analyse de l'ouverture et de l'évolution des métiers	87 000 €	35 000 €	35 000 €	17 000 €	17 000 €	70 000 €			
	87 000 €	35 000 €	35 000 €	17 000 €	17 000 €	70 000 €			
Action 4									
Formations fédérales	31 000 €	18 000 €	18 000 €	10 000 €	10 000 €	21 000 €			
Développer l'ingénierie de la formation, l'accessibilité et la diffusion des connaissances (modernisation des modalités pédagogiques via une plateforme FOAD) ainsi que l'analyse de l'ouverture et de l'évolution des métiers	31 000 €	18 000 €	18 000 €	10 000 €	10 000 €	21 000 €			
	31 000 €	18 000 €	18 000 €	10 000 €	10 000 €	21 000 €			
Action 4									
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	45 000 €	40 000 €	40 000 €	12 000 €	12 000 €	33 000 €			
	45 000 €	40 000 €	40 000 €	12 000 €	12 000 €	33 000 €			
Action 1									
Programmes d'échanges internationaux	45 000 €	40 000 €	40 000 €	12 000 €	12 000 €	33 000 €			
	45 000 €	40 000 €	40 000 €	12 000 €	12 000 €	33 000 €			
TOTAL	2 588 000 €	1 780 000 €	1 780 000 €	1 328 982 €	1 328 982 €	1 259 018 €			

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

180 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 148 982 €



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/ BANKING DETAILS

CAISSE EPARGNE
ILE DE FRANCE PARIS

Identification du compte pour une utilisation nationale			
17515	90000	08292873843	67
<i>c/étabt</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>ctice</i>

domiciliation	BIC
CE ILE DE France PARIS	CEPAFRPP751

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1751	5900	0008	2928	7384	367

Intitulé du compte _____

FED FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE
3 RUE DIEUDONNE COSTES
BP 40348
75625 PARIS CEDEX 13